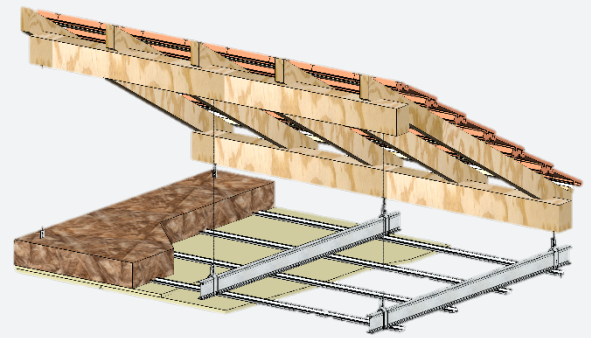


PLAFOND KNAUF MÉTAL I-TEC SOUS CHARPENTE KNAUF 2KS25



DESCRIPTION DU SYSTEME

Les plafonds KNAUF METAL sous charpente sont constitués d'une ossature métallique recevant deux plaques de plâtre KS25, monté en tant qu'écran protecteur installé sous une structure de toiture (charpente). Cette dernière peut être constituée par des éléments porteurs suivants :

- Solive / poutre béton
- Solive / poutre acier
- Solive / poutre bois

Le système est composé de :

- 2 x KNAUF KS25
- Fourrures MOB
- Cornières 25/30 ou Rail
- Un isolant à base de fibres végétales Knauf ThermaSoft® ou un isolant en laine de verre
- Ossature primaire I-TC 70 ou 100
- Suspente I-TEC
- Sabot I-TEC
- Vis TTPC 55

DOMAINE D'EMPLOI

Les plafonds KNAUF METAL sous charpente sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+ p – EB+ c

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Les bâtiments d'habitation de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} famille.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4 et 5
- Les bâtiments soumis au code du travail.
- Les IGH.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Justificatif de résistance au feu :

- PV EFR-23-001384-C
- Extension ThermaSoft® natura
- PV EFR-23-00410-D

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Eléments constitutifs du système									
Parements							KNAUF KS25		
Nombre de peau							2		
Ossature							I-TEC, Fourrures MOB		
Poids max. sans LV [kg/m²]							42,0		
Résistance au feu									
Type de support					Sous charpente				
Classement de résistance au feu					R120				
Lame d'air mini. [mm] (P1)					200				
Laine de verre (LV) [mm] (L1)					Sans LV ou 100 à 400				
Isolant Thermasoft® [mm]					Sans isolant ou 100 à 400 (avec modification des entraxes et des portées)				
Pose de trappes de visite					Non				
Fixation d'un plafond acoustique max. 10 kg/m²					Non				
Portée maximale de l'ossature (m) en fonction de l'épaisseur d'isolant Thermasoft®									
Parement de plafond	Ossature	Sans plafond acoustique				Avec plafond acoustique			
		100mm	200mm	300mm	400mm	100mm	200mm	300mm	400mm
2KS25	I-TEC 100	3	2,8	2,65	2,45	-	-	-	-
Dimensionnement									
Ossature primaire					I-TEC 70		I-TEC 100		
Entraxe [m]					0,90		0,90		
Portée [m]					2,80		2,80		
Ossature secondaire					Fourrure MOB ou F47		Fourrure MOB ou F47		
Entraxe [mm]					0,40				
Épaisseur Thermasoft® [mm]	Parement		Portées (entraxe entre suspente) maximales admissibles par le système d'ossature complet (fourrure et suspente) avec isolant Thermasoft®						
	Nombre De couche	Type	Sans plafond acoustique			Avec plafond acoustique			
			Entraxe entre ossature [mm]			Entraxe entre ossature [mm]			
			600	500	400	600	500	400	
100	2	KS25	-	-	1,15	-	-	0,90	
200	2	KS25	-	-	1,05	-	-	0,85	
300	2	KS25	-	-	0,95	-	-	0,80	
400	2	KS25	-	-	0,85	-	-	0,75	
Plaque					1 ^{ère} peau		2 ^{ème} peau		
Entraxe vissage sur F47 [mm]					300		150		

Dispositions particulières de mise en oeuvre

Performance Feu :

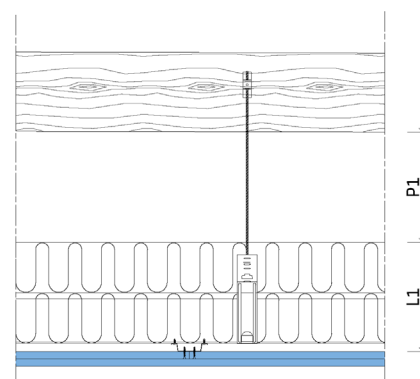
Se reporter systématiquement au PV Feu pour vérifier les dispositions d'application. Les tableaux de performance de ce document sont une synthèse des principales dispositions figurant dans le document justificatif.

Performance Acoustique :

Non

Autre :

Non



La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.